



Rapport du Conseil communal

relatif à une demande de crédit global de CHF 348'000.- TTC pour l'achat d'un camion multi-lift (C09) et à une demande de crédit global de CHF 323'000.- TTC pour l'achat d'un porte-outil polyvalent (C11)

du 12 mars 2025

au Conseil général

de la Ville de La Chaux-de-Fonds

Madame la présidente,
Mesdames, Messieurs,

Le Service des espaces publics (SEP) doit remplacer deux véhicules.

Le premier véhicule est un camion deux essieux de la marque SCANIA de 17 ans d'ancienneté (1^{ère} mise en circulation en 2008). Il a, jusqu'ici, effectué 208'912 km pour 6'301 heures d'utilisation du moteur thermique. Pour rappel, une motorisation thermique pour ce type de véhicule est nécessaire, la technologie électrique n'étant toujours pas adaptée à la pratique du déneigement. Ce véhicule est principalement utilisé pour la collecte des déchets encombrants combustibles et métalliques des ménages ainsi que d'autres déchets en bennes. Il est également employé pour le transport de divers matériaux et marchandises collectés durant toute l'année. En hiver, il est, en parallèle, utilisé pour le déneigement des rues secondaires en ville (routes blanches).

Le second véhicule est un camion deux essieux de la marque MAN, mis en circulation en 2004 et ayant aujourd'hui 21 ans d'ancienneté pour 117'070 km au compteur. Il est principalement utilisé par le secteur vert pour les chantiers d'entretien et de création d'aménagements d'espaces verts. Il est également employé pour le transport de divers matériaux et marchandises collectés durant toute l'année. En hiver, il est aussi affecté au déneigement des rues secondaires.

Camion multi-lift C09

Pour le premier véhicule, les caractéristiques nécessaires pour un usage tel que décrit ci-dessus sont les suivantes :

- **Véhicule à 3 essieux**
Le transport de déchets, principalement à l'aide de bennes (avec ou sans grue), de compacteurs et de tout autre matériau implique le choix d'un camion à 3 essieux, équipé d'un multi-lift. Avec cet essieu supplémentaire, des transports de bennes plus volumineuses pour la déchetterie intercommunale pourront être effectués et cela augmentera aussi la polyvalence dans d'autres secteurs.
- Quatre roues motrices pour la partie du travail liée au déneigement avec un 3^{ème} essieu directionnel pour manœuvrer dans les rues plus étroites avec une charge utile minimale de 16 tonnes.

Actuellement, les coûts TTC estimés sont les suivants :

Châssis cabine et inst. hydraulique :	CHF 205'000.-
Multi-lift :	CHF 111'000.-
Imprévus (+10 %) :	CHF 32'000.
Total	CHF 348'000.-

Au vu de l'évolution incertaine des prix, une marge de 10 % a été prise en considération.

Porte-outil polyvalent C11

Pour le deuxième véhicule, les caractéristiques nécessaires sont :

- **Porte outil polyvalent**
Pendant les quatre saisons, il servira de transporteur universel pour les chantiers effectués par le secteur vert. Pour assurer une utilisation optimale dans ce cadre, sa hauteur de pont sera plus faible par rapport à l'ancien véhicule et il offrira une charge utile d'environ 4 tonnes. Il facilitera également le dépôt de petites bennes sur les sites d'entretien paysager et le transport sécurisé de tondeuses autoportées ou d'autres équipements. Sa flexibilité sera assurée par un système de changement rapide des accessoires avec l'appareil à crochet.

- Quatre roues motrices pour la partie du travail liée au déneigement seront nécessaires. Il devra être équipé d'une planche à neige et d'une saleuse.

Actuellement, les coûts TTC estimés sont les suivants :

Châssis cabine et inst. hydraulique :	CHF 230'000.-
Lame à neige :	CHF 19'000.-
Saleuse :	CHF 45'000.-
Imprévu (~10 %) :	CHF 29'000.
Total	CHF 323'000.-

Au vu de l'évolution incertaine des prix, une marge d'environ 10 % a aussi été prise en considération.

Conformité au programme de législation

Dans son programme de législation, le Conseil communal entend entamer une transition énergétique vers des énergies renouvelables et écologiques, notamment avec une électrification de la flotte.

La technologie actuelle pour les véhicules électriques ne permettant pas la pratique du déneigement, il s'agit de diminuer autant que possible la consommation d'énergie fossile des véhicules qui ne peuvent pour l'instant pas tendre vers une technologie utilisant des ressources renouvelables.

Conséquences sur les finances

Le prix des véhicules et équipements est de CHF 348'000.- TTC pour le premier et de CHF 323'000.- TTC pour le second. En application des taux ressortant du Règlement général d'exécution de la loi sur les finances de l'Etat et des communes (RLFinEC), et de la durée de vie estimée des véhicules, la charge financière est calculée sur un taux d'amortissement de 6.5 % (env. 15 ans).

Les intérêts sont calculés au taux moyen des emprunts de la Ville de 2,1 % sur la moitié des investissements.

Désignation	Camion multi-lift	Porte outil polyvalent
Montant total TTC	CHF 348'000.-	CHF 323'000.-
Amortissement (6,5%)	CHF 22'600.-	CHF 21'000.-
Intérêts 2,1 % sur la moitié nette estimée à charge de la Ville	CHF 3'700.-	CHF 3'400.-
Soit une charge annuelle moyenne de :	CHF 26'300.-	CHF 24'400.-

Le premier investissement a été inscrit au budget 2025 pour un montant de CHF 365'000.-, réparti entre deux comptes d'investissement du service à parts égales (50 % pour le 725 Déchets des personnes physiques et 50 % pour le 711 Enlèvement de la neige).

Le deuxième investissement a été inscrit au budget 2025 pour un montant de CHF 330'000.-, au centre 730 Espaces verts.

Le budget a été revu à la baisse pour les deux véhicules en raison de l'évolution favorable du marché.

Conséquences sur les ressources humaines

Les utilisateurs-trices sont associé-e-s à la procédure d'acquisition. Le confort d'utilisation, l'ergonomie et la sécurité font partie des critères pris en compte dans le choix du véhicule.

Collaboration intercommunale

Ces véhicules sont destinés à être utilisés uniquement par nos services.

Éléments relatifs au développement durable

a) Aspect environnemental

Si les anciens véhicules étaient soumis aux normes Euro 3 et 4 des émissions polluantes, les nouveaux répondront aux exigences de la norme Euro 6. Une diminution d'environ 20 % des émissions de gaz à effet de serre est attendue.

b) Aspect social

Néant.

c) Aspect économique

Les véhicules récents offrent des économies substantielles en termes de frais d'entretien. Entre 2021 et 2023, les frais cumulés pour le premier véhicule se sont élevés à plus de CHF 40'000.00 HT et pour le second, à plus de CHF 75'000.- HT durant les cinq dernières années. L'ancienneté de ce dernier, qui totalise 21 ans, rend certaines pièces de rechange introuvables. Ces observations soulignent la nécessité de planifier plus tôt le renouvellement de ce type de véhicule. De plus, étant donné que les délais de livraison peuvent atteindre un an et demi à deux ans dès la commande passée, une anticipation accrue est recommandée. Les véhicules actuels seront mis en vente.

Préavis de la commission

Ce rapport a été soumis à la Commission de gestion des infrastructures, de l'urbanisme et de l'énergie (INFRUEN), lors de sa séance du 11 mars 2025, qui l'a préavisé favorablement. L'arrêté relatif au crédit concernant l'achat d'un camion multi-lift par 9 voix pour, 0 contre et 4 abstentions et l'arrêté relatif au crédit concernant l'achat d'un porte outil polyvalent par 9 voix pour, 0 contre et 4 abstentions.

Au vu de ce qui précède, nous vous remercions, Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir voter l'arrêté ci-dessous.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président	La chancelière
Thierry Brechbühler	Floriane Mamie

LE CONSEIL GENERAL
DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

Vu un rapport du Conseil communal
Vu le préavis de la Commission de gestion des infrastructures,
de l'urbanisme et de l'énergie

arrête :

Article premier

Un crédit global de CHF 348'000.- TTC est accordé au Conseil communal pour l'achat d'un camion multi-lift.

Article 2

Ce crédit figurera au compte d'investissements des services 711 Enlèvement de la neige et 725 Déchets des personnes physiques.

Article 3

L'investissement est amorti au taux de 6.5 % (15 ans).

Article 4

Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté après les formalités légales.

La Chaux-de-Fonds, le 3 avril 2025

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

La présidente

Béatrice Thiémard-Clémentz

La secrétaire

Anne Bramaud du Boucheron

LE CONSEIL GENERAL
DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

Vu un rapport du Conseil communal
Vu le préavis de la Commission de gestion des infrastructures,
de l'urbanisme et de l'énergie

arrête :

Article premier

Un crédit global de CHF 323'000.- TTC est accordé au Conseil communal pour l'achat d'un porte outil polyvalent.

Article 2

Ce crédit figurera au compte d'investissements du service 730 Espaces verts.

Article 3

L'investissement est amorti au taux de 6.5 % (15 ans).

Article 4

Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté après les formalités légales.

La Chaux-de-Fonds, le 3 avril 2025

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

La présidente

Béatrice Thiémard-Clémentz

La secrétaire

Anne Bramaud du Boucheron